



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SALLE DU CONSEIL

SÉANCE DU 24 JUIN 2016 (N°05 – 2016)

L'année deux mille seize, le vingt quatre juin à 20 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie BOUCHET BELLECOURT, Maire.

Étaient présents : Mme BOUCHET BELLECOURT Sylvie, Mme BARRE Anne, Mme DELAMAIN Claudine, Mme GUEGADEN Florbela, Mme HEURTIN Jocelyne, Mme HIRAUX Chantal, Mme PERNIN Stéphanie, M. BAEGERT Philippe, M. BATTAGLIA Pierre, M. BOULET Frédéric, M. FAGES Olivier, M. GOURMELON Alain, M. LEFEVRE Olivier, M. LEMIRE Philippe, M. PETIT Jean-Marie, M. POTTIER Daniel, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme BERTHOLIER Sophie (donne pouvoir à M. TISSIER Michel), Mme Anne DE MONTALEMBERT DE CERS (donne pouvoir à Mme BOUCHET BELLECOURT Sylvie), M. BERRIÉ Jean-Pierre (donne pouvoir à M. BAEGERT Philippe), M. BORDESSOULLES Benoit, M. GOURÉ Claude, M. MOREL Jean-Charles, (donne pouvoir à M. LEFEVRE Olivier).

M. TISSIER Michel a été nommé Secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.



ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juin 2016.
- 2°) Création d'un emploi avenir



1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juin 2016.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal.

2. Création d'un emploi avenir.

Le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Madame le Maire propose :

- De créer un emploi d'avenir dans les conditions suivantes :
 - Contenu du poste : Agent administratif chargé de l'accueil physique et téléphonique de la Mairie, avec possibilité d'entraide pour l'accueil de l'Agence Postale.
 - Durée du contrat : 36 mois (1an renouvelable 2 fois).
 - Durée hebdomadaire de travail : 35h00.
 - Rémunération : SMIC.
- De l'autoriser à signer la convention avec la Mission Locale de la Seine et du Loing et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Après délibération, les membres du Conseil municipal acceptent la proposition à l'unanimité des membres présents.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales se rapportant à cet emploi sont inscrits au budget primitif 2016.

3. Questions diverses.

Madame le Maire informe le conseil municipal que les travaux concernant la réfection du château d'eau sont pratiquement achevés. La réparation du portail sera réalisée par l'entreprise chargée de l'ensemble des travaux, et celle du grillage par les Services Techniques de la commune.

Madame le Maire signale aussi que les travaux de voirie concernant l'avenue de Fontainebleau et la rue Elie Rousselot sont terminés. Elle remercie Monsieur PETIT Jean-Marie pour sa pugnacité pour l'obtention de stationnements supplémentaires afin de satisfaire l'ensemble des riverains.

Madame le Maire ajoute que l'ensemble des dossiers constitués suite à la crue de fin mai - début juin 2016 ont été transmis.

Monsieur BOULET Frédéric informe les membres présents qu'un emprunt sera pris par la C.C.E.S.F. pour permettre la réfection des voiries intercommunales endommagées par la crue.

Monsieur LEFEVRE Olivier signale que les tarifs des transports scolaires ont explosés, et demande ce que la commune compte faire à ce sujet. Madame GUEGADEN Florbéla lui répond qu'une pétition a déjà été mise en ligne sur les réseaux sociaux depuis plusieurs mois, qui a permis d'obtenir une subvention de la part du Conseil Général pour les collégiens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h47.

Le secrétaire de séance,

Michel TISSIER



Le Maire,

Sylvie BOUCHET BELLECOURT

